

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE
PROGRAMMATION 2023
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

Nom du porteur	Ville : CHENNEVIERES-SUR-MARNE Service : JEUNESSE
Adresse	1 bis rue Clément Ader 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Territoire du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
Intitulé de l'action	CHANTIER PERMIS B
Renouvellement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pilier	<input type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input checked="" type="checkbox"/> Développement économique et emploi
Priorités du cadre stratégique	<input type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input checked="" type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
Thème ACsé (Se référer à la nomenclature 2022)	Insertion professionnelle Emploi (21) Accès à l'emploi et insertion professionnelle sans autre indication (21 10)
Lieu(x) de déroulement de l'action (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	L'action comporte deux phases : - La première aura lieu au Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ). Elle consiste à recueillir les candidatures et procéder à la sélection.

	<ul style="list-style-type: none"> - Lors de la deuxième phase, les candidats seront détachés auprès des services municipaux déterminés en amont en fonction des entretiens réalisés lors de la commission.
Public visé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes concernées : 10 - Origine géographique : <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s) <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille - Caractéristiques d'âge : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 0/5 ans <input type="checkbox"/> 6/15 ans <input type="checkbox"/> 16/17 ans <input checked="" type="checkbox"/> 18/25 ans <input type="checkbox"/> 26/64 ans <input type="checkbox"/> 65 ans et plus <input type="checkbox"/> Tous âges - Caractéristiques de sexe : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Hommes <input checked="" type="checkbox"/> Mixte - S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...) : Jeunes
Dates de déroulement de l'action (date de démarrage / date de fin / fréquence)	<p>Date de démarrage : 23/01/2023</p> <p>Date de fin : 23/10/2023</p> <p>Durée : 9 mois</p> <p>Fréquence : 1 fois par semaine</p>
Objectifs opérationnels de l'action (3 maximum)	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. - Permettre aux jeunes d'acquérir des compétences et/ou des qualifications professionnelles. - Permettre aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle.
Description synthétique de l'action	<p>Contexte / Cadre général :</p> <p>La ville de Chennevières-sur-Marne a mis en place des dispositifs de type « chantier » tels que « les chantiers jeunes » destinés aux 12/17 ans. Ils permettent aux jeunes d'autofinancer leurs activités au sein des Accueils collectifs de mineurs.</p> <p>Cette démarche de « chantiers » est en cohérence avec la volonté de ne pas inscrire le jeune dans une situation d'assistanat. Elle a pour objectif de responsabiliser le jeune dans la réalisation de ses projets professionnels et/ou de loisirs.</p>

L'ensemble des « chantiers » est mis en œuvre par le service municipal de la Jeunesse. Au vu de la nature des travaux réalisés, de la portée éducative pour les mineurs et des opportunités d'insertion professionnelle offerte à la jeunesse, l'action représente un réel intérêt pour la collectivité.

« Le chantier Permis B » donne une vraie opportunité d'insertion professionnelle. Il permet aux jeunes de se projeter dans le futur grâce à l'amélioration de leur mobilité.

Déroulement de l'action / étapes :

Etape 1 - février/mars 2023 : communication, diffusion de l'information

- Diffusion des outils de communication par le Point information jeunesse (affichage et flyer).
- Diffusion des affiches et flyers dans l'ensemble des structures municipales et auprès des partenaires locaux.

Etape 2 - du 20 février au 20 mars 2023 : retrait et dépôt des dossiers de candidatures

- Recensement des candidats souhaitant bénéficier du dispositif.
- Retrait et dépôt du dossier de candidature au PRIJ.

Etape 3 – 14 avril 2023 : traitement des candidatures par le PRIJ et transmission aux membres de la commission

Missions du PRIJ :

- Ecarter les dossiers incomplets, relancer les personnes concernées.
- Préparer et envoyer un exemplaire des dossiers à chaque membre de la commission.

Missions des membres de la commission :

- Prendre connaissance des candidatures.
- Evaluer le dossier des candidats.

Etape 4 - mai 2023 : présélection des candidats retenus pour la phase d'entretien

Missions du PRIJ :

- Réceptionner les fiches d'évaluation individuelles provenant des membres de la commission.
- Préparer le planning des entretiens.

Missions des membres de la commission :

- Prendre connaissance des candidats présélectionnés.

Etape 5 mai 2023 : entretien et sélection des candidats

- Attribuer le bénéfice du dispositif aux candidats en fonction de la corrélation avec le budget et le type de permis à attribuer.

Etape 6 – juin/juillet/aout 2023 : Réalisation des stages des candidats

Réalisation des stages des candidats retenus au sein des différents services de la mairie.

Moyens mis en œuvre :

Moyens matériels : /

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	2	
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Dans le cadre d'une insertion professionnelle, les jeunes peuvent être confrontés à :

- des freins liés à un manque de mobilité soit pour être en mesure de répondre aux missions attendues par l'employeur, soit pour être en mesure d'élargir la zone géographique de recherche d'emploi : permis B ;
- un manque de compétences techniques et/ou de qualifications reconnues pour prétendre à des postes ouverts mais nécessitant une compétence technique : permis cariste ;
- un CV dépourvu d'expérience professionnelle ou faisant état d'une inactivité prolongée.

L'action « CHANTIER PERMIS B » a pour vocation de pallier ces problématiques que rencontrent trop souvent les jeunes, en particulier ceux issus du quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Elle permet à la fois aux jeunes d'être en état d'activité et leur procure une nouvelle compétence par l'acquisition d'un permis.

	<p>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires socio-éducatifs - Concertation des jeunes - Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ) - Les partenaires du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) - La mission locale des Bords de Marne - Centre Municipal La Colline (CMC)
<p>Acteurs et partenaires</p>	<p>Personne responsable de l'action : Nom / Prénom : M. BODOUA Stéphane Fonction : Responsable service Jeunesse Téléphone : 06.67.19.63.40 Mail : stephane.bodoua@chennevieres.fr</p>
	<p>Intervenants sur l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. BODOUA Stéphane : responsable du service jeunesse - Mme VAN PUTTYEN Clarisse : informatrice jeunesse référent 16/30 ans
	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services communaux : <ul style="list-style-type: none"> - Centre municipal la Colline (Politique de la ville, Emploi) - Services Techniques - Tous autres services en fonction des besoins - Partenaires extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> - Mission Locale des Bords de Marne - Pôle Emploi - Association Champigny Prévention (ACP) – Club de prévention - Dispositifs mobilisables : <ul style="list-style-type: none"> - ANCT – DDCS (BOP 147) - Garantie jeune - ERASMUS
<p>Evaluation de l'action Résultats attendus et indicateurs</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès ou retour à l'emploi des jeunes bénéficiaires. - Prise de contact et accompagnement des jeunes candidats à leurs futurs entretiens. - Accès à la mobilité.
	<p>Indicateurs prévus pour l'action : Critères quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de candidats + répartition des candidats par quartier, âge, sexe. • Nombre de candidats présélectionnés + répartition des candidats par quartier, âge, sexe.

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de candidats sélectionnés + répartition des candidats par quartier, âge, sexe. <p><i>Critères qualitatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assiduité, ponctualité, capacité à effectuer ses missions durant le chantier • Réussite au permis, si échec, pourquoi ? • Accès à l'emploi, si non, pourquoi ? <p>Les 2 derniers critères ne seront évaluable que sur une durée moyenne de 2 ans pendant laquelle nous effectuerons un suivi.</p> <p>Outils utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau indiquant le taux de réussite au code et à la conduite. - Réunions de suivi régulières avec les candidats. 												
<p>Financement de l'action</p>	<p>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestations de services : 12 600 € (Formation Permis B – autoécole « CER du stade ») <p>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</p> <p>Non.</p> <p>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</p> <p>Le jeune effectue des heures de bénévolat en contrepartie.</p> <p>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage de la commission de sélection : 20h • Communication : 4h • Traitement des candidatures : 18h • Présélection des candidats retenus pour la phase d'entretien : 4h • Entretien et sélection des candidats : 16h • Mise en relation avec les services municipaux accueillant le jeune : 12h • Soit un total de 74 heures. <table border="1" data-bbox="587 1722 1465 2040"> <thead> <tr> <th>Agent/fonction</th> <th>Nombre d'heures</th> <th>Salaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M. BODOUA Stéphane Responsable service jeunesse</td> <td>54H</td> <td>1 197.18 €</td> </tr> <tr> <td>Mme VAN PUYTEN Clarisse Informateur jeunesse</td> <td>74H</td> <td>1 113.70 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>128H</td> <td>2 310.88 €</td> </tr> </tbody> </table>	Agent/fonction	Nombre d'heures	Salaires	M. BODOUA Stéphane Responsable service jeunesse	54H	1 197.18 €	Mme VAN PUYTEN Clarisse Informateur jeunesse	74H	1 113.70 €	TOTAL	128H	2 310.88 €
Agent/fonction	Nombre d'heures	Salaires											
M. BODOUA Stéphane Responsable service jeunesse	54H	1 197.18 €											
Mme VAN PUYTEN Clarisse Informateur jeunesse	74H	1 113.70 €											
TOTAL	128H	2 310.88 €											

	<p>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (<i>Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.</i>)</p> <p>Aucune.</p> <p>Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :</p> <p>Aucune.</p> <p>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2023 et celui de 2022 (notamment les augmentations) :</p> <p>Pas d'écart significatif entre le budget prévisionnel 2023 et celui de 2022 à noter.</p>
--	--

Cadre réservé à l'administration :

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 15/11/2022

Mickael ASSOUS
 Conseiller municipal de Chennevières-sur-Marne
 Délégué à la Politique de la Ville et l'Épicerie solidaire